

**PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHAVIGNY – Meurthe-et-Moselle
Séance du 13 octobre 2016**

L'an deux mil **seize**, le **treize octobre**, à 20 H 30, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

Date de convocation : 07 octobre 2016

Date d'affichage : 14 octobre 2016

Conseillers en exercice : 19 – **Présents** : 10 – **Votants** : 12

Présents : DENILLE – DENIS – DUBOURG – GEORGE – HOPPE – MARECHAL – ROUYER – TILLARD – VILLA – WEISS –

Absents : LODDO – MAHLA – MAZOYER – MOREL – POJÉ – SOYER – SUSSON – TREMPÉ – ZITELLA –

Procurations :

MOREL D. a donné procuration à DENILLE R.

SUSSON P. a donné procuration à DUBOURG C.

Secrétaire de séance : Madame DENIS Mélanie

Ajout d'un point à l'ordre du jour, à l'unanimité :

- Virement de crédits pour acquisition de matériels de signalisation (optiques des panneaux et balises J11).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09/09/2016

Le procès-verbal, du Conseil Municipal du 09/09/2016, est approuvé à l'unanimité.

DCM N°20161013-53- INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – 5.7 CCMM – Révision des statuts : avis

Le Maire expose que la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi dite NOTRÉ) a procédé à un certain nombre de modifications concernant les compétences des intercommunalités, applicables au 1^{er} janvier 2017. Leur impact sur la CCMM est relativement limité : par exemple, la CCMM est déjà compétente en matière d'eau et d'assainissement, compétences qui deviennent progressivement obligatoires pour toutes les intercommunalités.

Il convient toutefois de réviser et préciser la rédaction de certaines compétences, afin de les mettre en conformité avec la Loi. C'est pourquoi le Conseil Communautaire du 22 septembre a adopté un projet de révision des statuts communautaires.

Le projet de révision comprend également les évolutions suivantes :

- Transfert de la compétence 'Plan Local d'Urbanisme'
- Suppression de la compétence 'balayage', comme il en a été convenu dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'économies sur les dépenses communautaires
- Compétence 'eaux pluviales' : il s'agit de mettre les statuts en conformité avec la circulaire ministérielle du 13 juillet 2016 qui considère que la compétence assainissement englobe la gestion des eaux pluviales.

.../...

L'exercice de nouvelles compétences pose nécessairement la question de leur financement. Il est proposé d'opter pour un approfondissement du partage, déjà en vigueur, de la taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après délibération, **par 11 voix « Pour » et 1 « Abstention »** :

- **APPROUVE** : les statuts de la Communauté de Communes Moselle et Madon révisés, tels que présentés,
- **ADOpte** : le principe de financement des compétences nouvelles par le biais d'un partage du produit de la taxe d'aménagement, tel qu'exposé ci-dessus.

DCM N°20161013-54- FINANCES – 7.1 Décision Modificative 2016/04 – Virements de crédits 'FPIC & Taxe aménagement

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** : les crédits ouverts au Budget Primitif 2016 et les ajustements à effectuer : le versement, à la Communauté de Communes Moselle et Madon, du FPIC et de la part de la Taxe d'aménagement, n'ayant pas été prévus,
- **DECIDE** : de virer les sommes de :

1.452,00 €

<u>du</u> C/615231	« Voiries »
<u>au</u> C/73925	« Fonds de péréquation des ressources intercommunales »

2.240,00 €

<u>du</u> C/10226-Recettes	« Taxe d'aménagement »
<u>au</u> C/10226-Dépenses	« Taxe d'aménagement »

DCM N°20161013-55- FINANCES – 7.1 Décision Modificative 2016/05 – Virements de crédits Travaux 'Bouclage rue de Châtel / rue du Pré Lassé – sécurisation Ecoles et Accessibilité Cimetière'

Le Conseil Municipal, après délibération, **par 11 voix « Pour » et 1 « Abstention »** :

- **CONSIDERANT** : les propositions des Commissions Travaux et Finances du 26/09/2016, concernant les travaux de 'Bouclage rue de Châtel / rue du Pré Lassé : Sécurisation des Ecoles et Accessibilité aux normes PMR du Cimetière',
- **DECIDE** : de virer les sommes de :

9.000,00 €

<u>du</u> C/2315-37	« Aménagement Pré Lassé »
<u>au</u> C/2315-98	« Bouclage Châtel Pré Lassé - Sécurisation & Accessibilité aux normes PMR »

59.826,26 €

<u>du</u> C/2315-49	« Voirie générale »
<u>au</u> C/2315-98	« Bouclage Châtel Pré Lassé - Sécurisation & Accessibilité aux normes PMR »

6.969,60 €

<u>du</u> C/2315-92	« Voirie Placette Résistance »
<u>au</u> C/2315-98	« Bouclage Châtel Pré Lassé - Sécurisation & Accessibilité aux normes PMR »

12.042,80 €

<u>du</u> C/2315-97	« Voirie Quais bus – Trottoirs »
<u>au</u> C/2315-98	« Bouclage Châtel Pré Lassé - Sécurisation & Accessibilité aux normes PMR » .../...

DCM N°20161013-56- FINANCES – 7.10 Convention de mise à disposition de la Salle Socio-éducative et Culturelle à l'Association « Future Légende »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'**unanimité** :

- **CONSIDERANT** : le souhait de l'Association « Future Légende » (49 rue Sellier à NANCY) d'utiliser, plusieurs fois par an, la Salle Socio-éducative et Culturelle pour les répétitions de leur troupe chorégraphique 'chants, musique, danse', ainsi que pour produire leur spectacle aux habitants,
- **CONSIDERANT** : la nécessité de définir les modalités de mise à disposition de la Salle Socio-éducative et Culturelle,
- **CONSIDERANT** : le projet de convention établi, à intervenir entre l'Association « Future Légende » et la Commune, définissant les modalités de mise à disposition de la Salle Socio-éducative et Culturelle,
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la commune, la convention, à intervenir entre la Commune et l'Association « Future Légende ».

DCM N°20161013-57- FINANCES – 7.1 Décision Modificative 2016/06 – Virements de crédits 'matériels de signalisation'

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'**unanimité** :

- **CONSIDERANT** : les crédits ouverts au Budget Primitif 2016 et les ajustements à effectuer pour permettre l'acquisition de matériels de signalisation (optiques de panneaux et balises J11),
- **DECIDE** : de virer la somme de :

411,51 €

du C/21578-16
au C/21578-10

« Outillage Technique »
« Matériels de signalisation »

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 06 décembre 2016 à 20 H 30

Commissions municipales :

Personnel :	Lundi 17 octobre 2016 à 08 H 15
Urbanisme :	Mardi 18 octobre 2016 à 08 H 30
Communication :	Mardi 18 octobre 2016 à 18 H 00
Travaux / Sécurisation Chardin/Ecole :	Jeudi 03 novembre 2016 à 09 H 00
Travaux / Bouclage Pré Lassé :	Lundi 07 novembre 2016 à 08 H 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.